

Mise à jour COVID-19 : 20 mars 2020

20 mars 2020 | Blog de la Chambre

20 mars 2020

Bonjour,

Alors que l'une des semaines les plus incroyablement stressantes et instables de notre vie touche à sa fin, je tiens à vous faire part de mon inquiétude sincère et constante pour vous, votre personnel et vos organisations. Pendant cette période, la Team Chamber est chargée de vous fournir les informations les plus récentes, de plaider en votre nom auprès du gouvernement pour obtenir un soutien et de répondre au mieux à vos questions et préoccupations.

Lors de la conférence de presse quotidienne du gouvernement provincial, le premier ministre Blaine Higgs a annoncé les mesures suivantes qui concernent spécifiquement nos membres et le monde des affaires dans son ensemble:

WorkSafeNB reporte de trois mois les primes des entreprises.

Bien que les taxes foncières des entreprises doivent être payées avant le 31 mai, les pénalités de retard seront examinées au cas par cas pour voir s'il est possible d'y renoncer en raison de difficultés financières excessives, comme le fait d'avoir à fermer une entreprise en raison de la COVID-19.

Le lundi 23 mars, un nombre limité de centres de Services Nouveau-Brunswick rouvriront pour les transactions essentielles seulement - qui ne peuvent être effectuées en ligne ou par téléphone. La liste des services essentiels qui seront offerts dans les centres de services figure sur le site Web de Services Nouveau-Brunswick.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons dressé une liste des entreprises ou des industries qui ne savent pas si elles doivent fermer ou qui ne sont pas certaines de leurs obligations si elles restent ouvertes, liste qui a été fournie au gouvernement. Le gouvernement a publié une ligne directrice d'interprétation qui aborde la plupart de ces questions et préoccupations. En raison des réponses très nombreuses, on nous a dit que nous pouvons nous attendre demain à un autre document similaire qui répondra aux questions et aux scénarios non couverts par le document d'aujourd'hui, plutôt qu'à des réponses individuelles à chaque cas.

Le gouvernement provincial a publié un document plus général qui détaille les implications commerciales de la déclaration de l'état d'urgence d'hier.

Le gouvernement demande aux entreprises ayant des questions de contacter : nav@navnb.ca, d'appeler la ligne Business Navigator au 1-833-799-7966, ou de consulter la page COVID-19 spécifiquement destinée aux entreprises.

Aujourd'hui, le Premier ministre Trudeau a annoncé que notre frontière avec les États-Unis serait fermée, avec des exemptions pour les chaînes d'approvisionnement et le commerce. Il a également annoncé un plan visant à "mobiliser l'industrie", qui

Fournir des fonds pour aider à augmenter la capacité de production des entreprises qui fabriquent actuellement les fournitures médicales nécessaires

Fournir des fonds pour aider d'autres entreprises de fabrication à se rééquiper afin de commencer à produire les fournitures médicales nécessaires. Il a déclaré que l'Association des fabricants de pièces détachées pour l'automobile avait tendu la main pour offrir ce type d'aide.

Développer de nouvelles filières d'approvisionnement accélérées pour permettre au gouvernement fédéral d'acheter plus efficacement les articles nécessaires auprès d'un plus grand nombre de fournisseurs

L'Association canadienne de la paie a produit un document COVID-19 de questions et réponses sur la paie qui répond aux questions les plus courantes sur les relevés d'emploi, les licenciements et les prestations d'assurance-emploi.

La BDC a fourni quelques premiers détails concernant les fonds supplémentaires disponibles et d'autres aides et organise un webinaire pour en expliquer davantage le 25 mars - vous pouvez vous inscrire [ici](#).

Entreprises Canada encourage les propriétaires d'entreprises à télécharger leur application afin d'obtenir des soutiens adaptés à leurs besoins spécifiques et à leurs questions sur COVID-19.

Jennifer Robson, de l'Université de Carleton, a compilé et partagé des informations sur l'admissibilité et l'accès à l'assurance-emploi ou à la nouvelle prestation de soutien à l'emploi et de soins d'urgence. Ses recherches peuvent être consultées ici.

Afin de permettre à 811 professionnels de la santé d'aider davantage de personnes qui présentent des symptômes de la COVID-19, un nouvel outil en ligne d'évaluation des symptômes est disponible. L'utilisation de cet outil aidera les Néo-Brunswickois à déterminer quand ils doivent appeler la ligne 811, ce qui réduira le volume d'appels que nous avons vu de la part de personnes cherchant des informations de base.

Vous recevez ce message parce que vous êtes dans notre base de données des membres ou via notre liste de diffusion. Si vous connaissez d'autres personnes ou organisations qui pourraient bénéficier de nos informations, demandez leur de s'inscrire à notre liste de diffusion ici.

Nous souhaitons également savoir comment la crise COVID-19 affecte votre entreprise et comment le gouvernement peut vous aider en ce moment. Contactez-moi ou notre responsable des politiques et de la recherche, Morgan Peters, pour partager des informations ou poser des questions.

kristar@frederictonchamber.ca / (506) 461-5165

advocacy@frederictonchamber.ca / (506) 470-5593

Sincèrement,

Krista Ross, PDG, Chambre de commerce de Fredericton